



## CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

### ADIS Les Amandiers

Tél : 04 42 20 83 20 Email : [accueil@adiscentresocial.fr](mailto:accueil@adiscentresocial.fr)

## Accueil Collectif de Mineurs (ACM) 2021/2022

0130149CL000121

### Règlement Intérieur

#### PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

##### Objectif général :

Accueillir des enfants de 3 à 11 ans sur la période des mercredis et des vacances scolaires

##### Objectifs spécifiques :

- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de loisirs ou de vacances.
- Préserver les notions de plaisir, d'épanouissement, d'imaginaire ou de jeux.
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées, l'inciter à la créativité.
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Favoriser la tolérance et la solidarité ainsi que la reconnaissance de la diversité
- Permettre l'apprentissage de la démocratie (droits et devoirs).
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune.
- Soutenir l'intégration des enfants différents.

**Le projet pédagogique recense les besoins spécifiques de l'accueil et fixe les objectifs (possibilité de le consulter à l'accueil).**

**Capacité maximum d'accueil : 70 enfants**

Les inscriptions se font en fonction des capacités d'accueil de chaque tranche d'âge.

#### MODALITES D'INSCRIPTIONS et TARIFICATION

##### Adhésion annuelle et familiale

Pour participer aux activités de l'accueil de loisirs, il est **obligatoire** d'être adhérent de l'association. A ce titre, l'adhésion ne se réduit pas au simple paiement d'une cotisation pour bénéficier d'un service, mais elle ouvre un véritable droit à la parole, à l'initiative et à la participation citoyenne que vous pouvez exercer lors de l'Assemblée Générale.

*(Valable du 01 septembre 2021 au 31 août 2022) : **20€***

Les inscriptions des mercredis s'effectuent par trimestre et doivent être renouvelées chaque trimestre au plus tard 8 jours avant le nouveau trimestre.

Les inscriptions se font à la journée (4 journées minimum par semaine en période de vacances scolaires).

**Les inscriptions** se font du lundi au jeudi de 9H à 18H et le vendredi de 8h30 à 12h00

Les inscriptions seront possibles dans la limite des places disponibles et en fonction du planning d'activités.

**Les pièces OBLIGATOIRES à fournir pour l'inscription :**

- **La fiche d'inscription par enfant dûment complétée et signée** (ne pas oublier d'indiquer le numéro d'allocataire, n° de téléphone actuel, renseignements médicaux, de signer les autorisations parentales +photo récente). - **Une fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant inscrit dûment complétée et signée (photocopie des vaccinations à jour)** - Un certificat de non contre-indication de la pratique sportive pour chaque enfant.

- N° allocataire CAF

- **Le QF (CAF) de la famille** Ces documents sont à retirer à l'accueil du Centre Socioculturel

**L'inscription sera prise en compte uniquement lorsque le dossier administratif de l'enfant sera complet.**

**Tarifs des Mercredis et des Vacances Scolaires**

**Les tarifs sont fixés annuellement et varient en fonction du QF donné par la CAF**

Pour bénéficier de ces tarifs, fournir  
**Obligatoirement :**  
Le document CAF attestant du QF  
(Celui –ci est réévalué chaque année en janvier et en juillet)  
**Sans ce document le tarif le plus haut sera appliqué.**

<b>TARIF PAR JOUR 2021/2022 (APPLICABLES AU 01 Septembre 2021)</b>		
	<b>Période</b>	<b>Mercredis et Vacances scolaires</b>
<b>Quotient Familial</b>	<b>0 &lt; 300</b>	<b>5,50 €</b>
	<b>301 &lt; 600</b>	<b>7,60 €</b>
	<b>601 &lt; 900</b>	<b>10 €</b>
	<b>901 &lt; 1200</b>	<b>12 €</b>
	<b>1201 &lt; 1500</b>	<b>13 €</b>
	<b>1501 &lt; 1700</b>	<b>15 €</b>
	<b>1701 &lt; 1900</b>	<b>17 €</b>
	<b>1901 &lt; 2500</b>	<b>18 €</b>
	<b>2501 &lt; 2540</b>	<b>20 €</b>
	<b>2540 et plus</b>	<b>22 €</b>
<b>LE TARIF INCLUS LE REPAS + LE GOÛTER</b>		

*(Ces tarifs comprennent les activités, l'encadrement, les transports, le repas du midi et le goûter).*

**Le règlement peut s'effectuer en espèces, par chèque bancaire.**

**Seuls Les chèques ANCV (vacances) sont acceptés.**

Dans le cas d'une prise en charge par une assistante sociale, la famille doit impérativement remplir une procédure d'engagement de paiement.

Les inscriptions sont considérées comme définitives 8 jours avant le début des vacances. Les journées seront facturées que l'enfant soit présent ou non, sauf en cas de maladie et de présentation d'un certificat médical

## MODALITES DE PAIEMENT

- Le paiement total doit être effectué au plus tard à la date de clôture des inscriptions soit entre 7 et 21 jours avant le début de la période.

- Dans un souci de maîtrise de la gestion du flux d'enfants, le centre social se réserve le droit d'annuler une inscription en cas d'absences répétées non justifiées.

## ABSENCES

**En cas de maladie, l'absence de votre enfant doit être signalée au plus tard le jour même (le repas du jour reste dû). Elle doit être justifiée par un certificat médical datant du jour afin de pouvoir bénéficier d'un report de dates dans la mesure des places disponibles ou d'un avoir sur les inscriptions à venir.**

## FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs fonctionne les mercredis et les périodes de vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques, et vacances d'été).

### Fermetures annuelles :

- Le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> mercredi de Septembre
- 1 semaine à Noël (les dates vous seront communiquées)
- Fermeture de l'Accueil de Loisirs au mois d'Août 2022

**Les familles sont tenues de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture De l'accueil de loisirs soit 7h30 le matin (vacances) entre 17h30 et 18h00 le soir.**

**L'équipe d'animation est en droit de refuser l'accueil de vos enfants après ces horaires.**

Les familles doivent nous communiquer à l'inscription les noms des personnes autorisées à emmener ou à venir chercher leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs.

Cette autorisation doit être signée par le représentant légal.

Une pièce d'identité sera demandée à ces personnes.

## LIEUX

- Les enfants de l'Accueil de loisirs sont accueillis dans les locaux du Centre Social et à l'école Maternelle et élémentaire des Deux Ormeaux ainsi que dans le réfectoire de l'école primaire des Deux Ormeaux pour les repas. L'été, les enfants peuvent être accueillis également à l'école Primaire et Maternelle Jules PAYOT ou Joseph D'ARBAUD.

### Personnel d'encadrement :

- Une Directrice de l'Accueil de Loisirs : MARTEL-HERON Delphine
- Des Animateurs titulaires du BAFA. Ou stagiaires BAFA et CAP Petite enfance
- Des Intervenants qualifiés pour la pratique d'activités spécifiques.

### Normes d'encadrement :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans /1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans
- **ACTIVITES PROPOSEES**

**Pour les mercredis :** Un programme est établi entre deux périodes de vacances prévoyant des activités sportives et culturelles attrayantes et variées. Celui-ci est affiché dans le hall d'entrée du centre social et culturel

**Pour les vacances scolaires :** Le programme est disponible à l'accueil.

- **Sport :** jeux collectifs, jeux de plein air, jeux d'opposition, balades, découverte d'activité sportives nouvelles, piscine (pendant les vacances d'été) ...  
Interventions et animations régulières d'intervenants sportifs.
- **Art et culture :** ateliers créatifs et bricolages, arts plastiques, théâtre, chant, spectacle, cinéma, musique, ateliers scientifiques, ateliers autour du livre, spectacles, musées, expositions.  
Interventions et animations régulières d'intervenants culturels.
- **Nature / environnement :** découverte faune et flore, jardinage, étude des saisons, ... écologie, biodiversité.
- **Sorties :** fermes pédagogiques, musées, centres sportifs, découvertes de sites naturels avec ateliers pédagogiques.

## SECURITE

### A l'arrivée de l'enfant :

**Les enfants doivent être accompagnés par un adulte dans les locaux de la structure et confiés à l'animateur responsable du groupe qui consigne son arrivée.**

### Au départ de l'enfant :

Chaque enfant doit être récupéré dans son groupe par un adulte responsable qui devra **obligatoirement** justifier de son identité s'il ne s'agit pas de l'un des parents. Une autorisation écrite doit être signée par le parent responsable, celle-ci sera demandée à la personne qui viendra chercher l'enfant si son nom n'est pas inscrit dans le dossier de l'enfant.

Une pièce d'identité pourra être demandée

**Aucun enfant ne peut quitter l'Accueil de loisirs seul (sauf accord préalable et motivé auprès la direction)**

Pour tout retard excessif non justifié et conformément à la législation, la responsable de l'accueil de loisirs a l'obligation d'amener l'enfant auprès des services de police.

## SANTE

Les parents s'engagent à remplir **obligatoirement** la fiche sanitaire de liaison (jointe au dossier administratif), à vérifier l'exactitude des informations fournies, à veiller à la mise à jour des vaccins.

En cas de problème de santé, le personnel se charge d'en informer immédiatement les parents et d'appeler les secours si nécessaire.

Tout enfant malade ne sera pas admis dans la structure (hors maladies chroniques).

Un enfant plâtré ou suturé doit être gardé par ses parents pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Pour tout enfant atteint de troubles de santé évoluant sur une longue période, un projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) validé par les responsables de l'Accueil de Loisirs, le médecin référent et les parents sera élaboré.

Les responsables de l'Accueil de Loisirs se réservent le droit de refuser un enfant s'il ne présente pas des conditions d'hygiène suffisantes (traitement de poux non effectué par exemple).

#### ALIMENTATION

Les repas sont élaborés par la société « Terre de cuisine » et transportés par un véhicule frigorifié. A l'occasion des sorties à la journée, la société « Terre de Cuisine » livre les repas froids sous forme de pique-nique ainsi que les goûters. Le centre social et culturel les amandiers se réserve le droit de changer de prestataire de service sans que cela puisse un motif de désinscription de la part des familles.

#### RELATIONS FAMILLES / ACCUEIL DE LOISIRS

Les parents s'engagent à fournir le nécessaire dans un sac à dos lors des journées à l'accueil de loisirs (sac à dos, casquette, crème solaire...) Ce nécessaire devra être adapté à la saison et aux conditions météorologiques.

L'équipe pédagogique de l'Accueil de loisirs est ouverte à toute suggestion, dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil réservé aux enfants et de répondre aux besoins des familles.

La directrice se tient à la disposition des parents à l'arrivée et au départ des enfants (ou en journée sur RV, si nécessaire)

Tout litige avec un animateur doit d'être réglé en présence de la directrice

#### DIVERS

Pour les enfants de 3 et 4 ans prévoir **systematiquement** des vêtements de rechange et signaler à l'équipe d'animation si la sieste est recommandée (et si elle peut être écourtée, en cas de besoin).

Il est souhaitable que l'enfant porte des vêtements pratiques et confortables adaptés aux activités proposées par l'équipe d'animation.

En période estivale, les TONGS ne sont pas acceptées, les enfants doivent porter des chaussures fermées, type baskets.

Les objets de valeur (console, téléphone, cartes, bijoux...) ou dangereux **sont interdits**.

Tout enfant ne respectant pas le règlement fixé par l'ACM peut être sanctionné, par une exclusion temporaire ou définitive, après avertissement auprès de la famille.

***Les demandes d'attestation de paiement (concernant les enfants de moins de 6 ans) pour les déclarations d'Impôts se font pendant le mois de Décembre, et seront remises aux parents, sur demande, à partir du 1<sup>er</sup> Mercredi du mois de Février.***

***Fait en 2 exemplaires, le second est à remettre à l'accueil pour y être archivé dans le dossier d'inscription de l'enfant.***

Nom et prénom de l'enfant : .....

Nom et prénom du parent signataire .....

Mettre la mention « Lu et approuvé »

Date et signature des parents

